



École Municipale
de Musique
de Danse
et de Théâtre

FORMULAIRE D'INSCRIPTION EMMDT 2023/2024

Elève (mineur ou majeur)

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Date de naissance : Sexe : M F

Niveau scolaire rentrée 2023/2024 :

Etablissement :

Responsable légal de l'élève

Nom :

Prénom :

Adresse.....

Code postal : Commune :

Portable SMS : (Obligatoire)

Adresse courriel : (obligatoire)

Tél domicile : Autre tél :

Je souhaite louer un instrument (nom de l'instrument) :

(dans la limite des disponibilités et selon les modalités prévues)

Date :

Cadre Réserve à l'administration :

Nb d'inscrits pour le foyer :

Location (liste des instruments) :

Liste d'attente

Mode règlement :

Inscription Eveil / Parcours découverte (Maternelle et CP)

- Eveil Musical Moyenne-Section (parent/enfant)**
- mercredi 9h15-10h00
- Eveil Musical Grande-Section**
- mercredi 10h45-11h30
- Eveil Danse Grande-Section**
- mercredi 10h00 - 10h45
- Parcours Découverte Pluridisciplinaire CP (10h00-11h30)**

Instrument / Danse ou Théâtre (2 cours successifs de 45 minutes)

Mercredi : Instrument : 10h00/10h45 - Danse ou Théâtre : 10h45/11h30

Inscription Danse / Théâtre (à partir du CE1)

Danse Classique

- Niveau 1** : mercredi 13h30-14h30 (+ **FM Danse** mercredi 14h30-15h30*)
- Niveau 2** : mercredi 16h30-17h30 (+ **FM Danse** mercredi 15h30-16h30*)
- Niveau 3** : mercredi 14h30- 15h30 (+ **FM Danse** mercredi 13h30- 14h30*)

Danse Modern jazz

- Niveau 1** : mercredi 15h30-16h30 (+ **FM Danse** mercredi 14h30-15h30*)
- Niveau 2** : mercredi 17h30-18h30 (+ **FM Danse** mercredi 15h30-16h30*)
- Niveau 3** : mercredi 12h30-13h30(+ **FM Danse** mercredi 13h30- 14h30*)

Autres cours

- Danse Modern Jazz Adultes** : mercredi 18h30-20h00
- Danse Renaissance (adultes)** : calendrier spécifique
- Formation Musicale Danse** : mercredi 13h30-14h30 / 14h30 -15h30 / 15h30-16h30

(*obligatoire pour les danseuses niveaux 1,2 et 3 sauf si pratique de la FM en cursus musique)

Théâtre

- 7-8 ans (CE1/CE2)** : mercredi 9h45- 10h45
- 9-10 ans (CM1/CM2)** : mercredi 13h30- 14h30
- 11-12 ans (6eme/5eme)** : mercredi 14h30-15h30
- 13-14 ans (4eme/3eme)** : mercredi 16h30-17h30
- + 15 ans (seconde et plus)** : mercredi 17h30 - 18h30

Passage BEM en 2023/2024 :

Oui **Non**

Assurance

J'atteste que l'élève dont je demande l'inscription est couvert par une assurance extrascolaire responsabilité civile et dommages corporels, contre les risques subis et causés.

Responsabilité – Droit à l'image et enregistrement

Le responsable de l'élève doit s'assurer que les cours ont bien lieu avant de déposer les enfants. L'établissement n'a pas de service de surveillance des enfants en dehors de la durée des cours pour lesquels ils sont inscrits.

Dans le cadre des activités de l'EMMDT, des photographies ou enregistrements pourront être réalisés. J'accepte que mon enfant soit éventuellement photographié et enregistré lors de prestations publiques en vue d'éventuelles publications ou diffusions non commerciales.

Droit d'accès

Les informations recueillies font l'objet d'une gestion informatisée. Le destinataire des données est l'EMMDT de la Ville de Rumilly. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

Je soussigné(e) atteste l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier, déclare avoir pris connaissance des tarifs, du règlement intérieur (affiché dans le hall et présent sur site de la ville) et des modalités d'inscription et de scolarité à l'Ecole municipale de musique, de danse et de théâtre de Rumilly, et m'engage à en respecter toutes les dispositions.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Règlement

- En 4 échéances (novembre, janvier, mars, mai), exclusivement par prélèvement bancaire
- signez le contrat financier, l'autorisation et le contrat de prélèvement
- RIB à joindre
- Chèque bancaire ou postal (à l'ordre du **Trésor Public**)
- Espèces
- Chèques vacances

Justificatif de domicile *datant de moins de trois mois pour bénéficier du tarif "Rumilliens"*
(*quittance de loyer, facture EDF ou téléphone*)

Important :

- Tout dossier retourné incomplet sera refusé
- Tout élève inscrit à un cursus musique doit obligatoirement pratiquer la formation musicale (1 heure de cours par semaine) et une pratique collective (1 heure de cours par semaine) : choix à valider avec le secrétariat après vérification de la pratique instrumentale et du niveau exigé.
- L'élève est sous l'entière responsabilité des parents avant le début et à la fin de son cours
- Toute demande de désinscription en cours d'année n'est pas remboursable et doit se faire par écrit (sauf cas de force majeure)
- La tarification du cursus musique en pédagogie de groupe (cours de 3 élèves pendant 1 heure) n'est applicable que si le groupe est maintenu. Dans le cas contraire, votre inscription sera reconduite sur un cursus musique en parcours individuel avec la tarification s'y référant

Fait à....., le

Signature du représentant légal

Précédée de la mention « lu et approuvé »